CHAPITRE 1

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE (DGSE)

DGSE : un service de renseignement et d'action

S'agissant d'un organisme tel que la DGSE, une bonne compréhension du problème suppose de garder à l'esprit l'ambivalence de ses missions : la plupart des services secrets contemporains sont en effet non seulement impliqués dans des actions de collecte du renseignement mais aussi dans des « opérations clandestines ». Cette dernière expression nécessite d'être expliquée car les actions spécifiques qu'elle désigne sont souvent confondues avec une catégorie d'opérations militaires que l'on qualifie de « spéciales ». Les Américains effectuent une distinction entre la « covert operation » permettant de dissimuler la nationalité des opérateurs et la « clandestine operation » au cours de laquelle c'est le déroulement même de l'opération qui est dissimulé aux observateurs extérieurs. Pour eux cependant, les opérations spéciales peuvent appartenir aux deux catégories ainsi définies. En France, la distinction peut se résumer à cette affirmation : les opérations spéciales sont menées en uniforme dans le cadre d'une action militaire tandis que les opérations clandestines le sont en civil et par les services secrets. C'est la survivance contemporaine de la conception qu'avait des opérations spéciales le fondateur du SAS, David Stirling, qui la formalisa ainsi : « En résumé, les Forces Aéroportées et les Commandos fournissaient des éléments d'avant-garde pour préparer l'offensive sur des objectifs tactiques, et entreprenaient des raids au niveau tactique; tandis que le SOE était une formation paramilitaire qui opérait la plupart du temps sans uniforme. Au contraire, le SAS a toujours été une unité strictement militaire. Le SAS a toujours opéré en uniforme ». Auteurs d'un travail leur ayant valu en 1996 le prix de la Fondation pour les Etudes de Défense, Eric Denécé

et Nicolas Warnery définissent quant à eux les opérations clandestines comme se caractérisant « notamment par le fait qu'elles ne laissent pas de signature (à moins que celle-ci ne soit délibérée), qu'elles revêtent souvent un caractère illégal, qu'elles sont limitées dans le temps et menées par des effectifs très réduits ». Bref, pour aider à une compréhension intuitive du sujet, relevons que le sabotage du *Rainbow Warrior* est l'archétype de l'opération clandestine : effectuée en civil — imagine-t-on les faux époux Turenge débarquer à Auckland en uniforme ? — elle était censée ne pas laisser de trace, était accomplie dans l'illégalité la plus totale, son exécution devait normalement durer très peu de temps et les effectifs impliqués restreints.

Pour appréhender parfaitement ce qu'est la DGSE, précisons que, théoriquement, elle ne devrait opérer qu'en dehors des frontières hexagonales : nous aurons plus tard au fil des pages l'occasion de revenir sur les entorses tacitement admises à ce cadre par trop rigide, ainsi que de souligner les frictions que cela engendre régulièrement avec la DST. Soulignons enfin que, hors de l'expression « contre-espionnage », le mot « espionnage » est tabou dans le petit monde des professionnels français et ce, en raison de la connotation péjorative que lui prête volontiers le langage courant. Cette remarque ne manque cependant pas de saveur lorsque que l'on développe la signification de l'ancien acronyme désignant de qui est actuellement la DGSE. En effet, les lettres SDECE signifiaient « Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage ». En clair, alors que « les autres » se livraient chez nous à des activités répréhensibles d'espionnage, nous avions le bon goût de n'accomplir chez eux que des actions de « documentation »...

Un peu d'histoire : le SDECE et l'ère de Marenches

Intrinsèquement, le microcosme des services secrets est peuplé d'hommes discrets que l'on a aucune peine à imaginer perpétuellement engoncés dans un imperméable et coiffés d'un chapeau à larges bords dissimulant leurs traits. Pour s'en persuader, rappelons simplement qu'il n'y a pas si longtemps, les noms des directeurs du Mossad et du Shin Beth israéliens étaient considérés comme relevant du secret d'Etat tandis qu'en Grande-Bretagne, l'usage était de désigner le directeur du SIS ('Secret Intelligence Service', également connu sous l'acronyme MI 6) par la seule initiale de son patronyme. Pour Alexandre de Marenches, rien de tout cela. Au contraire, une foule de surnoms tous plus imagés les uns que les autres lui collèrent à la peau, décrivant le personnage aussi sûrement que le coup de pinceau d'un impressionniste concrétise la vision artistique du peintre : « Porthos » pour sa faconde, « Le Patricien » pour son aplomb naturel ou encore « Le Mahousse » ainsi que « Le Quintal » pour sa corpulence. Car de Marenches,

c'était un cas à part, un Monsieur dont Christine Ockrent se complut à dépeindre les traits en utilisant un vocabulaire dithyrambique. Dans l'éloge funèbre qu'elle fit de celui qui battit — et détient encore du reste, même si c'est à titre posthume — le record de longévité à la tête de la Piscine, elle écrivit : « C'était un seigneur. De l'imagerie du Moyen Age, jusqu'auquel il faisait volontiers remonter ses ancêtres, il avait gardé la prestance, la faconde et l'outrance. L'appétit, aussi, et le goût de la chevalerie. Il aimait les chevaux, les femmes, et il tolérait les hommes quand ils avaient du courage. » Est-ce à dire pour autant que le personnage était exempt de tout défaut et son action au-dessus de toute critique ? Certainement pas. On lui connaissait par exemple des colères mémorables; une certaine brutalité, aussi, à laquelle il laissa notamment libre cours lorsque, appelé à la tête d'un SDECE contesté, il fit le ménage dans un service accusé de s'être laissé aller à quelques « coups bas » qui furent, au plus haut niveau de l'Etat, jugés déplacés. Bref, un René Imbot avant l'heure, le *Rainbow Warrior* en moins. Il était aussi d'un anticommuniste que Jacques Isnard qualifia de viscéral à une époque où le partage du monde en deux camps n'était pas, selon Christine Ockrent, dénué d'intérêt : « L'Union soviétique représentait l'empire du mal et le communisme, la gangrène. Dans ces années-là, le monde était plus simple, surtout pour les espions, et l'on pouvait disserter sérieusement de géopolitique, sans courir le risque d'être nargué par le moindre chef de clan serbo-bosniaque. » On a donc aucune peine à comprendre que le personnage en question n'aie pas jugé bon de rester à son poste lorsque, l'alternance aidant, François Mitterrand avalisa en 1981 la présence de ministres communistes dans le gouvernement d'union de la gauche. Sans doute peut-on également dire que de Marenches confondit parfois les fonctions de directeur général du SDECE et de diplomate itinérant, confusion que Roger Faligot et Pascal Krop évoquèrent en ces termes : « Un vrai Kissinger à la française, dit volontiers de son ami (...) le général Vernon Walters, longtemps attaché militaire américain à Paris, puis numéro deux de la CIA. (...) Walters n'a pas tort. On reproche même, caserne Mortier, au directeur général de disparaître soudainement, de s'envoler constamment vers de nouveaux rivages, de délaisser son rôle de patron des services spéciaux pour se muer en Talleyrand de la diplomatie secrète. Giscard d'Estaing s'en agace : le chef du SDECE rencontre volontiers, et conseille, maintes têtes couronnées et leaders du monde arabe. » Mais, dans cette France des années 70 où l'exercice du pouvoir en matière de politique étrangère passe parfois par les voies diplomatiques « normales » et souvent par des réseaux occultes, sans doute faut-il croire que l'agacement dont fit preuve le chef de l'exécutif fut superficiel. Pour avoir maintenu Alexandre de Marenches à la tête du service pendant onze longues années de 1970 à 1981, sans doute

les décideurs politiques qui prirent successivement en charge les intérêts français y trouvèrent-ils leur compte.

Au sein même d'un SDECE excessivement militarisé, il devait à son grade de colonel de réserve le fait d'être respecté. N'avait-il pas, en outre, été blessé en participant à la campagne d'Italie avant d'être nommé aide de camp du général Juin, futur maréchal de France ? Dans certains cercles, ce sont là des laissez-passer qui, quand bien même fussent-ils brandis par un civil, forcent le respect envers celui qui les détient. Son dernier combat à la tête du SDECE fut de vilipender l'invasion de l'Afghanistan : il se complut dans les déclarations affirmant à qui voulait l'entendre qu'il avait prévu l'irruption des soviétiques à Kaboul. Sans doute y trouva-t-il à posteriori une justification à son anticommuniste « primaire ». Ce n'est cependant qu'en 1986 que la DGSE commença à s'impliquer physiquement au compte-gouttes dans un conflit qui semblait déjà perdu par les Soviétiques; certaines sources affirment cependant que, dès 1983, les services secrets français livrèrent à la résistance afghane une quantité non négligeable d'armements et d'équipements.

Du SDECE à la DGSE : un profane à la tête du service

L'arrivée de la gauche au pouvoir et de ministres communistes au gouvernement précipita donc la démission d'Alexandre de Marenches qui fut remplacé par Pierre Marion dont l'expérience en matière de renseignement était inexistante : tout juste peut-on mentionner qu'il aurait collaboré avec les services secrets en tant qu'honorable correspondant sans que la réalité de cette collaboration ait cependant été établie de manière indiscutable. Du reste, dans un ouvrage en forme de jeu de massacre relatant par le menu les quelques mois qu'il passa à la tête du SDECE puis de la DGSE, l'intéressé fut le premier à reconnaître sa méconnaissance du milieu. Il le fit notamment en relatant sa rencontre avec le ministre de la Défense, Charles Hernu, qui venait tout juste de lui révéler l'objet de sa « convocation » : « Je crois tout d'abord avoir mal compris. Mais non, il s'agit bien des Services Secrets. Je dis ma surprise; cela ne correspond en rien à mon expérience de quarante années d'industriel; je ne connais rien de cette activité. (...) Faut-il qu'à soixante ans je me fasse à une activité entièrement nouvelle ? (...) Comment pourrai-je remplir une telle fonction alors que je ne connais pratiquement personne au gouvernement, au Parti socialiste, parmi les militaires ? » Cette ignorance des arcanes du renseignement et des allées du pouvoir n'empêcha cependant pas Pierre Marion d'avoir ce qu'il appela une « impression » sur le SDECE, laquelle « impression » était loin d'être flatteuse. Pour lui, le service présentait un aspect désuet, peu dynamique; il s'en était fait l'idée d'un « organisme vétuste et sommeillant ». Sans

doute convient-il cependant de relativiser cette impression : vis-à-vis de l'ouvrage rédigé par l'ancien chef des services secrets, on ne peut qu'être circonspect tant l'auteur semble se complaire dans l'exercice d'un sens critique omniprésent et indifférencié.

Quoi qu'il en soit, après une période d'observation de quelques mois, Pierre Marion estima avoir mesuré l'ampleur de la tâche qui l'attendait et entreprit en conséquence d'apporter un certain nombre de changements notables. Tout d'abord, l'organisme fut rebaptisé et un décret fixa les attributions de la nouvelle DGSE en ces termes : « La Direction Générale de la Sécurité Extérieure a pour mission, au profit du gouvernement et en collaboration étroite avec les autres organismes concernés, de rechercher et d'exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France, ainsi que de détecter et d'entraver hors du territoire national les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences. Pour l'exercice de ses missions, la DGSE est notamment chargée d'assurer les liaisons nécessaires avec les autres services ou organismes concernés; d'effectuer, dans le cadre de ses attributions, toute action qui lui serait confiée par le gouvernement; de fournir les synthèses de renseignements dont elle dispose. » Simultanément à la promulgation de ce décret, Pierre Marion se défit d'une cinquantaine de fonctionnaires du SDECE dont trois cadres supérieurs et restructura l'organisme : il créa notamment une « Direction Générale » lui permettant de contrôler étroitement les activités du service. Du reste, Pierre Marion ne cacha nullement que c'était là sa volonté puisqu'il écrivit : « En découvrant l'esprit auquel préside ma réorganisation, certains me reprocheront de conduire la Maison « rênes courtes ». Pour prolonger la métaphore, j'avoue n'avoir jamais vu un cavalier menant sa monture avec les rênes traînant par terre. (...) [l'activité des Services Secrets] réclame une étroite coordination, une attention sans faille du responsable supérieur sur nombre d'aspects opérationnels délicats, et un contrôle impitoyable des organes centraux par le biais de la Sécurité. » Dès sa prise de fonction, Pierre Marion fit de surcroît état d'une volonté affirmée de moderniser le service notamment sur le plan de l'équipement informatique ainsi que de réorienter ses activités pour favoriser une meilleure prise en compte des missions relatives à l'antiterrorisme, à la pénétration des pays de l'Est et au renseignement économique. Ces bonnes intentions ne furent cependant pas suffisantes à assurer le maintien à son poste d'une personnalité de plus en plus contestée au fil des mois. Les rênes étaient trop courtes, le personnage trop coléreux et ses envolées lyriques dans le domaine de la géopolitique indisposèrent : il fut brutalement démis de ses fonctions. L'amiral Lacoste fut choisi pour le remplacer, mettant fin à cette première intrusion d'un civil à la tête de l'organisme de renseignement : ayant pris la tête du SDECE en

juin 1981, Pierre Marion la quitta en novembre 1982. Dès le début du mois d'octobre, son successeur s'était déjà vu proposer le poste...

Si Pierre Marion avait été avant tout choisi grâce aux sentiments d'amitié que lui portait Charles Hernu, il semble en revanche que l'amiral Lacoste le fut après s'être fait remarqué des sphères proches du pouvoir que l'exercice de ses fonctions l'avait déjà amené à fréquenter. En effet, après un séjour au Centre des Hautes Etudes Militaires, il avait été appelé au cabinet militaire du ministre de la Défense Yvon Bourges avant de prendre la direction du cabinet militaire du premier ministre, Raymond Barre. Sa nomination à la tête de la Piscine fut entérinée par le Conseil des ministres en date du 15 novembre 1982; ce jour-là fut béni des officiers, sous-officiers et officiers-mariniers appartenant à la DGSE qui voyaient le poste de directeur général revenir à un militaire et ce, malgré une opposition farouche du ministre de l'Intérieur Gaston Defferre. Néanmoins, ce dernier eut partiellement satisfaction puisque l'amiral Lacoste se vit très vite imposer Philippe Parant comme directeur général adjoint. Il semble cependant que l'ancien préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, unanimement considéré comme un « espion de la DST », fut maintenu dans un isolement soigneusement entretenu. Cela lui évita au moins d'être éclaboussé par les retombées consécutives au sabotage du navire de l'organisation écologique *Greenpeace.*

Le traumatisme *Rainbow Warrior*

Relater une fois de plus par le menu le déroulement de l'opération qui prit le navire pour cible serait parfaitement inutile. Cependant, on ne peut évoquer l'histoire contemporaine des services de renseignement français en passant sous silence cette tragédie ainsi que les conséquences qui en découlèrent. En effet, l'affaire en question éclaire d'un jour singulier d'une part l'interdépendance entre renseignement et action clandestine, d'autre part les rapports entre la classe politique au pouvoir et les services secrets notamment au niveau des processus de prise de décision.

Les Soviétiques avaient coutume de dire « sans reconnaissance, pas un pas » : cette maxime semblant sortir tout droit du discours d'un tacticien militaire prend tout son sens lorsqu'on aborde l'étude ou la planification d'une opération clandestine. Les agents « action » que l'on envoie sous couverture dans un pays étranger doivent être totalement familiarisés avec les lieux censés servir de cadre à l'opération : cette règle est intangible et doit être appliquée avec une manie du détail confinant à l'obsession. Pas un immeuble, pas une rue ne doit leur être inconnu et cette simple constatation de bon sens amène à considérer d'un œil nouveau l'effort « renseignement » préalable à l'action. Il va de soi — et c'est l'évidence même —

que la cible visée doit faire l'objet d'un dossier aussi complet que possible mais les actions de collecte des informations doivent également concerner une documentation plus triviale : plans de ville, schémas des réseaux de transports en commun, cartes postales touristiques, guides, informations concernant le mode de vie, etc. Il ne faut pas oublier, de plus, que les agents doivent être parfaitement en règle avec les formalités administratives en usage; cela implique non seulement la connaissance des formalités en question mais aussi la mise à contribution d'ateliers parfaitement outillés pour reproduire toute une gamme de documents dont il importe de reconstituer la matière du support, d'imiter les tampons nécessaires ainsi que de connaître l'identité des autorités censées les délivrer. Ces documents doivent coller parfaitement avec la « légende », tissu de demi-vérités et de mensonges s'appuyant sur des faits réels destinée à faire endosser à l'agent « action » une personnalité semi-imaginaire interdisant de remonter jusqu'au service d'appartenance en cas de capture. En fait, l'éventail des informations à réunir est tellement ouvert qu'il est quasiment impossible d'en dresser un catalogue exhaustif : dans l'absolu, un clandestin doit s'identifier à son personnage de manière suffisamment crédible pour qu'aucun contrôle de quelque nature que ce soit ne puisse permettre de découvrir la supercherie.

Or, dans le cas du *Rainbow Warrior,* il apparaît que cette phase indispensable fut négligée faute de temps : décidée fin mars 1985, le sabotage eut lieu le 10 juillet de la même année, ce qui laissa aux planificateurs du Service Action à peine plus de trois mois pour monter l'opération là où le double est considéré comme un minimum. C'est du moins la thèse que soutint Jacques Derogy lorsqu'il écrivit : « Or, et c'est la deuxième faiblesse de l'opération, elle est préparée en un temps record. Pour être au point, estiment les 'pros', une mission aussi pointue nécessite six mois, voire un an de préparation. Plusieurs équipes doivent se relayer pour étudier le terrain; des agents de la Recherche doivent reconnaître les lieux avec une telle précision que les exécutants pourront y évoluer les yeux fermés, comme s'ils y avaient vécu. C'est ce qu'on apprend à Aspretto. L'affaire d'Auckland a été montée en catastrophe, en trois mois à peine. » Ce fut court, très court, d'autant plus que la DGSE n'était pas implantée en Nouvelle-Zélande où elle n'entretenait aucune infrastructure ni « honorable correspondant » d'aucune sorte. La préparation « renseignement » de la mission fut en conséquence réduite à sa plus simple expression, ce qui conduisit à une prise de risque dans certains domaines. Tout d'abord, la « taupe » infiltrée dans les rangs de *Greenpeace* par les services secrets français ne dut son salut qu'à une extraordinaire cécité de l'organisation pacifiste : il apparaît en effet à posteriori que sa « légende », échafaudée dans l'urgence, n'aurait probablement pas résisté long-

temps au moindre contrôle un peu sérieux. Surtout en cas d'intervention discrète mais efficace d'un quelconque service étranger sympathisant... Ensuite, les faux époux Turenge débarquant sur le sol néo-zélandais furent surpris par ce qu'ils y trouvèrent et le récit qu'en fit Dominique Prieur dans l'ouvrage qu'elle rédigea en collaboration avec Jean-Marie Pontaut ôte toute équivoque à ce sujet : « Ma première impression du pays confirme toutes mes craintes. On nous avait décrit la Nouvelle-Zélande comme 'très américanisée', avec un mode de vie proche de celui des Etats-Unis. Or, à Auckland, c'est exactement l'opposé de l'agitation des agglomérations américaines. La ville ressemble plutôt à une paisible bourgade de province. (...) Cela signifie qu'ici les citoyens doivent assurer leur police eux-mêmes et se montrer très attentifs à tout ce qui vient modifier l'ordonnancement d'une vie bien réglée. La pire des situations pour un clandestin ! » De manière générale, quelques phrases empruntées à la fausse épouse Turenge résument admirablement son point de vue de spécialiste de l'action clandestine concernant la préparation « renseignement » de l'opération : « Visiblement, le temps presse. Pourtant, une telle opération, engageant plusieurs équipes sur place, nécessiterait de longs préparatifs et repérages. Dans le cas présent, nous disposons d'à peine trois mois (...) C'est pourquoi quelques aspects de la reconnaissance préalable ne pourront être approfondis. Les exécutants devront donc effectuer eux-mêmes certains repérages au dernier moment. » On ne peut s'empêcher de penser que, de la part des décideurs politiques, cette opération prit l'aspect d'une application pratique de l'interjection satirique : « armons-nous et partez ! » Mais ces décideurs, justement, qui furent-ils ?

A n'en pas douter, l'initiative ne peut provenir que du ministre de la Défense Charles Hernu avec l'assentiment au moins tacite du président de la République François Mitterrand ainsi que celle du premier ministre Laurent Fabius. Autant que l'on puisse en juger à l'observation des procédures en usage dans ces cas-là, la décision fut probablement acquise ainsi : François Mitterrand n'approuva ni ne désapprouva mais son silence fut interprété comme une approbation; quant à Laurent Fabius, il préféra n'en connaître que le strict nécessaire. Du reste, il n'est même pas certain que, s'il en avait exprimé la volonté, les détails de l'opération lui auraient été révélés : sans doute lui aurait-elle été présentée de manière biaisée ou incomplète et ce, pour des raisons de sécurité. Quoi qu'il en soit, il paraît surréaliste de prétendre que ni l'un ni l'autre n'ait été au courant ou du moins si c'est le cas, cela ne peut résulter que d'un comportement négligent de leur part : l'importance des fonds nécessaires à l'opération — 3 millions de francs selon Jacques Derogy — impliqua l'approbation du chef de l'Etat-major particulier du président de la République ainsi que

la signature du premier ministre en personne. Ceci étant exposé, quelles furent les motivations de Charles Hernu ? Ce dernier étant mort dans les circonstances tragiques que l'on connaît et les archives les plus secrètes des organismes impliqués n'étant pas accessibles, il est difficile d'être catégorique. Il apparaît que le ministre considérait que c'était là le seul moyen de stopper les écologistes mais en était-il objectivement persuadé où s'en persuadait-il pour s'auto-justifier ? Sous la pression des délais, l'éventail de solutions n'a-t-il pas été réduit à la seule alternative populairement exprimée par l'expression « ça passe ou ça casse » ? Mais alors, le ministre de la Défense n'était-il pas à blâmer pour ne pas avoir su anticiper sur les intentions des écologistes ? Une amorce de justification a été avancée par Jacques Derogy quand, s'agissant de Charles Hernu, il écrivit : « Comme bon nombre de ses prédécesseurs, il raffole des actions spéciales, l'un des rares domaines de l'Etat où les ministres jouissent vraiment du pouvoir sans avoir à rendre compte devant le Parlement ou devant leurs électeurs. Le secret défense a du bon. » Témoin privilégié du drame, l'amiral Lacoste avança quant à lui cette explication : « Nous avons tout de suite lancé une série d'enquêtes et d'études préparatoires, et il est vite apparu qu'en raison des délais trop brefs (...) nous n'aurions ni le temps ni les moyens de monter des contre-mesures non violentes. » Plus loin, l'ancien chef de la DGSE fait part des scrupules qu'il affirme avoir éprouvé : « Cette opération était trop compliquée, trop risquée et surtout condamnable dans son principe même. Mais je dois dire qu'aucune des rares personnes au courant n'a élevé d'objections. » Quant à Charles Hernu, l'amiral lui prête ces propos : « On nous fait la guerre ! La poursuite des essais nucléaires est vitale pour la défense française. C'est l'un des attributs fondamentaux de notre souveraineté, nous ne pouvons pas tolérer que quiconque nous interdise de poursuivre ces expérimentations. » Ces paroles guerrières auraient, aux dires de Pierre Lacoste, fait taire ses scrupules.

Quoi qu'il en soit, les conséquences de ce ratage furent incalculables sur les plans national aussi bien qu'international et la DGSE s'en trouva déstabilisée pour longtemps. Perte de confiance de la part des politiques, image ternie vis-à-vis de l'opinion publique et des services étrangers équivalents — Kennedy n'avait-il pas dit en parlant de la CIA : « vos succès restent dans l'ombre mais vos échecs sont proclamés à son de trompe » — furent les moindres des inconvénients avec lesquels les directeurs successifs du service durent composer dans les années qui suivirent. Plus concrètement par exemple, le Centre d'Instruction des Nageurs de Combat (CINC) d'Aspretto, connu pour avoir formé l'élite des agents du Service Action, fut dissous et sa mission reprise par le Centre Parachutiste d'Entraînement aux Opérations Maritimes (CPEOM)

à Quelern. Cette restructuration malvenue eut pour résultat immédiat de dégrader dans des proportions considérables l'aptitude du service à l'accomplissement de missions impliquant une infiltration sous-marine : non seulement nombre de cadres d'expérience refusèrent de suivre mais ceux qui le firent trouvèrent en Bretagne des conditions d'entraînement loin d'être idéales. En effet, Quelern est une « garnison » située sur la presqu'île de Crozon, à proximité immédiate de la base de l'Ile Longue abritant les sous-marins lanceurs d'engins de la Force Océanique Stratégique. Autant dire que, pour des raisons de sécurité, les autorisations de plongée ne sont accordées qu'au compte-gouttes et après dépôt d'une demande en bonne et due forme respectant en outre un préavis dissuasif...

Les démêlés de la DGSE avec l'organisation écologiste ne s'arrêtèrent cependant pas là. En effet, au mois de septembre 1985, le *Greenpeace,* remplaçant du *Rainbow Warrior,* fit escale à Curaçao avec la ferme intention d'appareiller en direction de Mururoa : pour les officiers de la Piscine encore sous le coup de l'échec néo-zélandais, ce fut la consternation. Cette fois-ci, la méthode employée se révéla cependant beaucoup plus subtile : la complicité d'un fonctionnaire permit d'obtenir une copie du plan de fréquence prévu pour être utilisé par une équipe de télévision embarquée. Fort curieusement, les transmissions du navire, à partir de ce moment-là, furent très régulièrement brouillées...

Alors chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, le général René Imbot fut choisi pour remettre de l'ordre dans un organisme en état de choc. Deux tâches l'attendaient : tout d'abord faire en sorte que le pouvoir politique n'entende plus parler de la DGSE mais aussi rassurer le « clan des militaires » qui n'avait pas manqué de s'émouvoir du fait que les noms des exécutants aient été livrés en pâture à une presse avide de scandale avec le concours actif de la police française. Pour créer une manière d'électrochoc, le général Imbot en uniforme apparut au petit écran où il tint un langage abrupt que les militaires apprécièrent. A dater de cette déclaration audiovisuelle, le service se referma sur lui-même; sous les houlettes successives des généraux René Imbot et François Mermet, les espions adoptèrent une attitude respectant à la lettre les directives édictées par les hautes autorités politiques : se faire oublier. A défaut d'être un service de renseignement et d'action à l'efficacité discrète, la DGSE avait été fermement priée de ne pas se transformer plus avant en outil de destitution politique. Rapportés dans l'ouvrage de Jean Guisnel et Bernard Violet, les propos suivants tenus par un haut fonctionnaire caractérisent parfaitement l'attitude du service à cette époque : « On était absolument obligés, il fallait serrer les vis et [le général Imbot] l'a fait. Ensuite, la DGSE a replongé dans la médiocrité, mais sans faire parler d'elle. C'était ce que nous recherchions... » Cette remarque acide ne

précise cependant pas le caractère apparent de cette quiétude : habitués à plus de retenue, les couloirs feutrés furent les témoins muets d'une chasse aux sorcières qui, quoique quasiment imperceptible en surface, faisait néanmoins rage au sein de l'organisme.

Le tournant Silberzahn

En date du 22 mars 1989, le conseil des ministres ratifia la nomination de Claude Silberzahn à la tête des services secrets français en remplacement du général Mermet touché par la limite d'âge. Le prétexte semble un peu mince. Dans l'absolu, il est incontournable mais, dans la pratique, l'expérience prouve que ce genre de règle contraignante est très souvent contourné voire carrément ignoré par les élites gouvernantes dès lors que cela sert la ligne politique du moment. Ecarter le général Mermet avait donc toutes les apparences d'une volonté marquée de réformer la DGSE provenant du plus haut niveau de l'Etat : il s'agissait de tourner définitivement la page après la désastreuse affaire du *Rainbow Warrior*. En outre, il importait de proclamer cette volonté à son de trompe et placer un civil à la tête de la Piscine signifiait qu'en haut lieu, « on » entendait ainsi rompre avec un passé militaire trop marqué. Quant au nouveau promu, il ne cacha pas, dans l'ouvrage qu'il écrivit, que cette nomination était désirée; il relata en effet que, interrogé par François Mitterrand sur ses desiderata de carrière peu de temps après sa réélection, il manifesta son désir de relever le défi de la nouveauté et cita tout particulièrement la DGSE. Le chef de l'Etat prit bonne note de cette requête et c'est ainsi qu'en mars 1989, Claude Silberzahn fut, depuis 1981, la sixième personnalité à être investie des fonctions de Directeur Général de la Sécurité Extérieure. Il partageait avec certains de ses prédécesseurs le fait de n'avoir qu'une idée très succincte de ce qui l'attendait mais les lignes qu'il rédigea à ce sujet sont très révélatrices du personnage : « Ma méconnaissance a bien sûr des limites. Le haut fonctionnaire que je suis n'ignore pas que la vie des administrations, fussent-elles secrètes, recèle davantage de points communs que de différences. Certes, l'opacité de l'institution, la dissimulation de ses activités, ses budgets secrets et autres spécificités sont des données auxquelles je n'ai jamais été confronté. Mais pour devenir, au sens propre du terme, un hors-la-loi, pour savoir comment, pourquoi et à quel moment l'on transgresse les règles communes, il est nécessaire de les connaître parfaitement. » Bref, c'est conscient des ambiguïtés de sa tâche mais sans complexe aucun que l'ancien préfet de région Franche-Comté se mit au travail. Quant à l'organisme à la tête duquel il avait été placé, Georges Marion en dressa à l'époque dans les colonnes du journal *Le Monde* un portrait sans complaisance : « la DGSE ronronne et vit repliée sur elle-même, prisonnière d'un cadre idéologique sclé-

rosé, incapable d'accueillir les compétences civiles ou militaires extérieures au cercle très étroit de son univers immédiat. » Peut-être la Piscine avait-elle pris trop à cœur les consignes imposées par l'échelon politique lui prescrivant de se faire oublier, le tout dans une ambiance de remise au pas « le petit doigt sur la couture du pantalon ». En l'occurrence, cette attitude ne semble pas avoir favorisé une ouverture vers le monde extérieur... Curieusement, dans un article publié quelques mois plus tard par le même quotidien sous la signature de Jacques Isnard, le constat semblait être devenu plus nuancé puisque ce dernier considérait qu'en regard des échecs concernant les domaines du renseignement diplomatique et politique, la DGSE faisait par contre preuve d'un certain niveau de prestations dans les secteurs militaire, scientifique, technique, industriel et financier.

Après un round d'observation ayant duré trois mois, le préfet Silberzahn annonça son intention de réformer en profondeur les structures de l'organisme qui lui avait été confié. Il créa une cellule « Stratégie/Communication » et détacha le Service Action de la Direction du Renseignement pour le subordonner à une Direction des Opérations. Cette séparation créa une dichotomie de fait dans la recherche du renseignement : alors que la Direction du Renseignement conservait la manipulation permanente des « honorables correspondants », la Direction des Opérations, sur demande, devait se tenir prête à fournir les moyens techniques permettant de monter une opération ponctuelle de recherche d'informations spécifiques. Sur le plan de l'infrastructure, le préfet Silberzahn estima qu'il était indispensable de doter la Piscine de locaux modernes et fonctionnels; en 1992, il initia en conséquence le projet « Fort 2000 ». A l'origine, ce projet était censé matérialiser l'ambition de regrouper l'ensemble des services de la DGSE à Noisy-le-Sec où était déjà installé le PC du Service Action : les services secrets français y exerçait leur emprise sur une quinzaine d'hectares agrémentés de 17 kilomètres de galeries souterraines. « Fort 2000 » eut une destinée mouvementée. Tout d'abord, la DGSE dut attendre que des crédits d'étude soient inscrits au projet de budget de la Défense 1994; une année plus tard, ce fut au tour des crédits finançant le début des travaux d'être inscrits au projet de budget 1995 : la décision semblait acquise. Las ! Chiffré initialement à 2 milliards de francs, le coût du projet « Fort 2000 » dut, dans un deuxième temps, être ramené à 1 milliard de francs pour des raisons strictement budgétaires. Ensuite, l'attention du ministre de la Défense fut attirée sur les nuisances que l'installation de la DGSE à Noisy-le-Sec risquait d'entraîner notamment pour... une espèce particulière de crapauds ! Quant aux riverains, ils s'inquiétèrent des survols d'hélicoptères dont la fréquence ne manquerait pas d'augmenter. Finalement, « Fort 2000 » fut bel et bien

enterré en mai 1996, officiellement pour des raisons financières. En contrepartie, la DGSE fut autorisée à prendre possession des locaux situés en face de la caserne des Tourelles et auparavant occupés par une unité du Train.

L'affaire des crapauds est révélatrice de l'influence que peut exercer un petit groupe d'écologistes animés par ailleurs des meilleures intentions du monde pour peu que leur action soit convenablement relayée. Du reste, ce n'était pas la première fois que la DGSE avait maille à partir avec de telles associations puisqu'en 1991 déjà, l'extension des installations du centre ROEM d'Arles, en plein Parc naturel de Camargue, avait suscité un émoi certain dans les rangs des amoureux de la nature. En l'occurrence, on peut se demander s'ils ne furent pas bel et bien manipulés. Selon Claude Silberzahn, il apparaît en effet que l'autorisation d'extension avait été acquise en concertation avec la directrice du Parc, ce qui n'empêcha pas un revirement après que les associations écologistes se soient émues du projet. L'affaire motiva de la part de l'ancien Directeur Général des services secrets ces quelques lignes où pointe une certaine amertume : « C'est une histoire camarguaise, sans chevaux ni taureaux sauvages, sans souffle ni ambition, et surtout sans le moindre souci de l'intérêt général. Une histoire d'obstination butée et de promesses trahies. Une histoire d'une simplicité rare qui, plus que mille autres, vient démontrer que, dans notre pays, l'indispensable outil de renseignement ne rencontre pas toujours, quand il a besoin, le soutien qu'il est en droit d'attendre. »

Il ne faut pas pour autant en retirer l'impression que le « règne » de Claude Silberzahn à la tête de la Piscine ne fut qu'une suite d'occasions gâchées; c'est surtout et aussi lui qui eut en particulier à gérer une montée en puissance des moyens tant humains que matériels au sein de la DGSE. Cette volonté de développement fut notamment matérialisée par l'autorisation de recruter une centaine de fonctionnaires supplémentaires au cours de l'année 1992, premier stade d'un plan pluriannuel prévoyant une augmentation substantielle des effectifs de la Piscine à hauteur d'environ 500 postes au total. De même, en 1992, le budget du service s'éleva à un peu moins de un milliard de francs, en augmentation de 9,7 % par rapport à l'année précédente alors que parallèlement, le budget de la Défense ne progressait que d'environ 0,5 %, niveau largement inférieur au taux de l'inflation. Cette manne faisait en particulier la part belle aux crédits d'équipement afin de financer un plan ambitieux de modernisation des moyens informatiques et des systèmes d'interception radio; un superordinateur Cray 2 fut ainsi acquis et installé dans les sous-sol de la DGSE, boulevard Mortier. A cette époque, il n'en existait que quatre autres exemplaires dans l'Hexagone, ceux-ci appartenant à la DGA, au CEA, à l'Ecole Polytechnique et aux services de

Météo France. Sans doute l'acquisition d'ordinateurs plus performants était-elle destinée à améliorer la puissance de calcul des services de la Piscine en charge du décryptage des messages interceptés. Pour gérer cette évolution, le préfet Silberzahn obtint la nomination d'un ingénieur général des télécommunications, Jérôme Vendre, au poste de Directeur Technique.

En prenant la tête de la DGSE, Claude Silberzahn trouva sur son bureau un certain nombre de dossiers épineux dont l'un est parfaitement révélateur du changement de cap auquel la communauté du renseignement hexagonale fut soumise. Au tout début des années 90 en effet, la presse se fit l'écho de l'arrestation par le FBI d'une poignée de « taupes » françaises placées par la DGSE au sein même des principales entreprises américaines technologiquement en pointe. Le magazine *Capital* cita ainsi dans son numéro de février 1995 des sociétés telles que Boeing, Bell Helicopter Textron, IBM, Texas Instrument ou encore Northrop. Les opérations d'infiltration auraient commencé en 1970 avant de subir un coup d'arrêt en 1988 : à l'été 1989, ce fut à Claude Silberzahn qu'échut la tâche redoutable de négocier le retrait total des agents de la DGSE infiltrés outre-Atlantique. L'histoire ne dit pas, par contre, quel fut le prix à payer en échange d'une certaine mansuétude des autorités américaines. Quant aux « rapatriés », ils furent bien entendu recasés à des postes de responsabilité dans des entreprises françaises, faisant ainsi profiter l'industrie hexagonale de l'expérience acquise. Il n'y a pas de petit profit...

Quel peut être le bilan de l'action du préfet Silberzahn à la tête de la DGSE ? Dans le cadre d'une critique de l'ouvrage écrit par l'ancien Directeur Général des services secrets en collaboration avec Jean Guisnel, la lettre d'information *Le Monde du Renseignement* publia dans son numéro daté du 30 mars 1995 un paragraphe que de nombreux observateurs ont jugé assez juste : « Ce dont M. Silberzahn ne parle pas est aussi révélateur que les sujets et les thèmes qu'il aborde. Il est notamment très disert sur les actions de la DGSE en Afrique francophone. On y découvre une « Maison » en pleine possession de ses moyens, qui agit, joue de son influence, intervient de manière autonome par rapport au pouvoir central. Mais, en contrepoint, on acquiert la confirmation que la DGSE est totalement absente de l'Europe de l'Est et centrale, comme au Moyen-Orient — à l'exception notable de l'Afghanistan (...). Quant aux nouvelles menaces : drogue, blanchiment d'argent, prolifération, [Claude Silberzahn] en relève certes l'importance, affirme qu'elles constituent des priorités, mais ne convainc guère de l'efficacité des mesures mises en œuvre. »

La DGSE face aux nouveaux défis du renseignement

La chute du Mur a non seulement redistribué les cartes dans les ensembles géopolitiques régionaux mais a également favorisé

l'émergence de nouvelles menaces auxquelles il n'est pas prouvé que la DGSE se soit en effet adaptée de manière satisfaisante.

Prenons par exemple le cas de l'Europe centrale. Le visage bipolaire qu'on lui connaissait jusqu'au début des années 1990 vola en éclats à la dissolution du Pacte de Varsovie. Ce bouleversement géostratégique eut pour première conséquence l'octroi de l'indépendance à des nations qui se trouvèrent alors devant la nécessité de se doter de tous les attributs de la souveraineté nationale ainsi que de créer parfois *ab nihilo* une infrastructure industrielle digne de ce nom. Cette évolution fut en outre caractérisée par sa rapidité : les pouvoirs étaient littéralement « à prendre », situation qui aiguisa les appétits et ouvrit une ère d'instabilité au sujet de laquelle quiconque voulait maintenir une certaine cohérence diplomatique se devait d'être renseigné. De toute évidence, cette situation n'échappa pas à Claude Silberzahn puis à son successeur Jacques Dewattre qui prit en main les destinées de la Piscine en juin 1993. En effet, au cours de l'année 1994, il semble que les activités de la DGSE furent réorientées dans le sens d'une importance accrue accordée au renseignement d'origine humaine, ceci impliquant une forte augmentation du nombre de postes à l'étranger ainsi que le renforcement des activités clandestines visant à implanter des agents sous couverture. Cette évolution concerna bien évidemment l'Europe centrale puisque la presse ouverte se fit l'écho des difficultés de la DGSE à pourvoir les « antennes » de Varsovie ou encore de Riga (Lettonie). A ce qu'il paraît, les volontaires ne se bousculaient pas car d'autres affectations en Europe occidentale — Madrid ou Bruxelles notamment — étaient considérées comme « plus lucratives et moins contraignantes ». On touche là du doigt l'une des distorsions du système « à la française » où considérations financières et corporatistes prennent souvent le pas sur l'intérêt général. C'est particulièrement vrai à la DGSE où, de surcroît, la lutte pour le pouvoir entre militaires et civils ne semble jamais faiblir; Jacques Dewattre eut l'occasion de s'en rendre compte puisqu'il fut lui aussi contesté par un lobby qui aurait apprécié de le voir remplacé par l'ancien chef d'état-major de l'Armée de l'Air, Vincent Lanata. En outre, au cours de ces dernières années, nombreux sont ceux à avoir estimé que la DGSE devrait rentrer dans le giron de Matignon et ainsi échapper à la tutelle parfois pesante de l'hôtel de Brienne. Ce point de vue a l'avantage de la logique — les fonds « spéciaux » finançant les opérations clandestines ne sont-ils pas gérés par les services du premier ministre ? — mais présente l'inconvénient de réduire, dans les faits, le nombre de « fusibles » protégeant le Chef de l'Etat et dont l'utilité a amplement été démontrée lors de l'affaire du *Rainbow Warrior*...

Etre budgétairement tributaire du ministère de la Défense présente pour la Piscine plus d'inconvénients que d'avantages : en

particulier, cette situation signifie qu'elle se doit de participer peu ou prou à l'effort de réduction des dépenses demandé aux armées; la volonté de redéploiement dans les pays de l'Est en a notamment été freinée. Effectivement, en vue d'initier une collaboration dans le domaine de l'antiterrorisme et du crime organisé, pieuvre dont les tentacules se moquent des frontières, des postes avaient été créés à l'étranger. Ainsi qu'il a été précisé auparavant, ce fut notamment le cas à Riga et à Varsovie mais aussi à Moscou, Rome, Londres et New York. Or, officiellement par manque de crédits, décision fut prise au cours de l'année 1995 de réduire la représentation moscovite à un seul officier traitant en le privant de son adjoint. Pour être objectif, encore doit-on mentionner que d'autres explications peuvent être avancées à ce qui apparaît comme une mesure malvenue. Certains observateurs soulignent, par exemple, le peu d'empressement à collaborer manifesté à l'époque par les autorités russes dans le domaine de la lutte contre le crime organisé ou encore la vive concurrence exercée par la DST en ce qui concerne l'antiterrorisme jusque, et y compris, à l'extérieur des frontières de l'Hexagone. L'exemple le plus frappant de cette mainmise émergente est bien entendu l'arrestation au Soudan du terroriste Ilich Ramirez Sanchez plus connu sous le sobriquet de Carlos puisque la DGSE accepta, en l'occurrence, la maîtrise d'œuvre de la DST à laquelle elle « prêta » le colonel Jean-Claude Mantion.

Pourtant, dans les textes, la répartition des attributions est on ne peut plus claire : à la DGSE le contre-espionnage et le renseignement extérieur, à la DST le contre-espionnage intérieur. Dans les faits cependant, cette règle souffrit et souffre encore de nombreuses entorses. Pour la DGSE comme pour la DST, il apparaît difficile d'aller à l'encontre de ce que l'on nomme le « droit de suite » et qui consiste respectivement pour les deux services à poursuivre sur le territoire français ou à l'étranger des opérations initiées en dehors des limites territoriales qui leurs sont attribuées. Respecter strictement les textes impliquerait en l'occurrence un « passage de consignes » qui, notamment dans le cas de la manipulation d'agents, ne présente que des inconvénients sur le plan de la sécurité. Cette évidence est particulièrement mise en relief en ce qui concerne l'affaire *Farewell* évoquée par ailleurs dans le cadre de cet ouvrage. Bref, pour la DGSE comme pour la DST, les frontières françaises ne constituent nullement des barrières à l'étanchéité incontestée. Si cette disposition est la marque d'une certaine logique, elle a également été à l'origine de tensions, voire d'une franche hostilité entre deux services déjà naturellement portés à la méfiance réciproque. Ce flou artistique dans le domaine des attributions ne facilite du reste nullement la gestion des crises à l'échelon gouvernemental, les deux organismes

pouvant alors se retrouver en situation de concurrence ou, du moins, parallèlement impliqués. Ce fut notamment le cas en Algérie lors des événements ayant abouti à l'assassinat de sept moines par les Groupes Islamiques Armés en mai 1996 et dans le déroulement desquels DGSE et DST intervinrent tour à tour. Certes, cette situation présentait des avantages et résultait en particulier de la mise à contribution des compétences particulières de chacun. Il n'en reste pas moins qu'elle était avant tout la conséquence d'une précipitation consécutive à une gestion trop tardive du dossier et présenta un côté pernicieux qui doit en conforter l'aspect exceptionnel. En tout cas, cette affaire a contribué à creuser un fossé déjà par trop profond, épisode que Jacques Isnard relata en ces termes : « En la circonstance, les deux services (...) s'en sont tenus à une attitude de méfiance, voire de rivalité, l'un vis-à-vis de l'autre. Au point, dit-on, de se dissimuler des renseignements. Ce qui a provoqué des éclats de voix entre les représentants des deux services lorsque chacun a découvert les opérations menées par l'autre et lorsqu'il s'est agi d'exposer, sinon de partager, les informations ainsi obtenues. »

Dans le futur, une répartition des attributions fondée sur le critère territorial révélera probablement un caractère de plus en plus suranné; c'est du moins l'opinion de Bertrand Warusfel qui fit remarquer : « A l'heure de la 'mondialisation' des échanges (et des menaces) et de l'intégration de l'espace européen (Union Européenne, Schengen), la distinction géographique paraît encore plus difficile à respecter. » Et l'auteur de citer à l'appui de son affirmation, dans le cadre d'un texte publié par la Fondation des Etudes de Défense, les propos que le directeur adjoint de la DST tint à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa « boutique » : « Le contre-espionnage devient une activité internationale et la DST devient un service à vocation internationale qui développe à la fois les contacts avec ses homologues étrangers et les implantations de postes à l'étranger. » On imagine l'indignation outragée qu'un tel discours n'a pas manqué de provoquer caserne des Tourelles...

L'accession de Jacques Chirac à la magistrature suprême n'a apporté aucun changement majeur à la tête de la DGSE : Jacques Dewattre en est resté le Directeur Général tandis que Michel Lacarrière a conservé son poste de Directeur du Renseignement. Quant aux moyens humains, ils ne devraient pas faire défaut au service puisque celui-ci a, selon un plan avalisé par les autorités gouvernementales en 1996, été autorisé à recruter 500 civils et 200 militaires en surcroît de ses 4000 fonctionnaires. Ceci, malgré un budget pour l'année 1998 de 1,29 milliard de francs en baisse de 5 % par rapport à 1997. Il est vrai que cette déflation est, selon certains observateurs, consécutive à l'arrivée à terme de

programmes d'équipement notamment dans le domaine de l'informatique et n'affectera probablement pas un projet qui devrait voir, d'ici à l'an 2004, la modernisation de cinq stations ROEM pour un total de 300 millions de francs. En 1997, la seule surprise est venue de la nomination à la tête du Service Action d'un colonel des troupes de marine : âgé de 51 ans, il est le premier officier de ce grade à investir Noisy-le-Sec sans avoir auparavant déjà servi à la DGSE. Peut-être a-t-il été chargé de remettre de l'ordre dans les rangs après que deux responsables du SA aient été mis en cause dans la dernière tentative de coup d'état perpétrée aux Comores par Bob Denard...

La DGSE contemporaine : esquisse d'une anatomie à la mode Silberzahn

On ne peut en effet, en ce qui concerne les structures de la DGSE, qu'esquisser un schéma organisationnel qui ne peut prétendre ni à l'exhaustivité ni à la véracité absolue : la « maison » n'a certes pas pour habitude de tenir table ouverte et le mutisme y est de règle. Il semble que ce soit le préfet Silberzahn qui ait, dans le cadre de l'ouvrage qu'il rédigea en collaboration avec Jean Guisnel et qui relate son expérience à la tête de la Piscine, été le dernier en date à exposer les structures internes de la DGSE. Du fait même de la position qu'il occupa, on ne peut qu'être enclin à accorder foi à ses écrits quoique, nous le verrons plus tard, l'organigramme qu'il détaille pêche par omission. Il nous y présente un organisme principalement subdivisé en quatre directions principales, soit la Direction du Renseignement, la Direction des Opérations, la Direction Technique et la Direction Administrative et Financière.

Traditionnellement, le Directeur du Renseignement est considéré comme le numéro 2 du service; cela tient principalement au fait que le renseignement étant l'une des missions prioritaires de la DGSE, celui qui en assure l'acquisition, le traitement et la diffusion auprès des autorités politiques extérieures est pour une large part celui qui, jour après jour, constitue ou met à mal le capital confiance dont jouit la Piscine. Cela tient aussi au fait que, avant l'arrivée de Claude Silberzahn à la caserne des Tourelles, le Directeur du Renseignement ajoutait à ses prérogatives dans le domaine du traitement de l'information celle de contrôler le Service Action : il avait ainsi la main haute sur une grande partie des moyens opérationnels de la centrale et cela en faisait un personnage qui comptait. Quoi qu'il en soit, il incombe en particulier au DR de gérer les « honorables correspondants » par l'intermédiaire des « officiers traitants » agissant sous couverture mais aussi d'assurer le suivi des relations avec les services de renseignements étrangers. Créée par Claude Silberzahn, la Direction des Opérations contrôle le Service Action mais participe également à la recherche du

renseignement lorsque celle-ci nécessite l'utilisation de moyens spéciaux en vue d'accomplir une mission particulière. C'est notamment le cas s'agissant des zones géographiques d'accès difficile ou lorsque aucun poste de résident contrôlé par la Direction du Renseignement n'est établi à proximité immédiate. Bien que l'ancien directeur de la DGSE ne le précise pas explicitement, sans doute est-ce de cette manière qu'il faut comprendre ce qui est ainsi exprimé : « A compter du changement de structures, le service Action est intégré dans un ensemble placé sous le commandement d'un officier général qui, outre l'action clandestine, est en charge de l'ensemble de la recherche du renseignement par voie opérationnelle; sur ce dernier volet, il travaille donc sur 'commande' de la direction du Renseignement, avec laquelle il entretient un dialogue permanent. » De plus, il est fort probable que les trois centres dépendant du Service Action ainsi que le Groupe Aérien Mixte 56 « Vaucluse » soient rattachés à la Direction des Opérations. Avant de poursuivre cette radioscopie, détaillons en quelques lignes ce que sont les trois centres en question et le GAM 56.

Le 11e Régiment Parachutiste de Choc a eu, ces dernières années, une existence éphémère : recréé en novembre 1985, il a été dissous en 1993 avec une discrétion frisant la clandestinité. On a souvent présenté le Régiment Parachutiste de Choc comme totalement intégré au Service Action au point de ne constituer qu'une seule et même entité : cette hypothèse ne constitue probablement qu'une vue de l'esprit. En effet, la simple observation du principe de cloisonnement dont l'application est indispensable lorsqu'il s'agit d'assurer la confidentialité d'une opération en cours conduit plutôt à pencher en faveur d'une totale indépendance du 11e RPC vis-à-vis du SA, le régiment fonctionnant alors comme un réservoir dans lequel les planificateurs du service viendraient puiser les spécialistes ponctuellement nécessaires. Du reste, le schéma organisationnel adopté pour ce que sera l'Armée de Terre du futur prouve que ce genre de conception est dans l'air du temps. Au 11e RPC ont succédé trois « centres », le Centre Parachutiste d'Entraînement Spécialisé (CPES) à Cercottes près d'Orléans, haut lieu de la guerre subversive depuis le début des années cinquante, le Centre Parachutiste d'Instruction Spécialisé (CPIS) à Perpignan — qui a repris les traditions du 11e Choc — et le Centre Parachutiste d'Entraînement aux Opérations Maritimes (CPEOM) à Quelern, installé dans l'ancien Centre d'Entraînement Commando.

Le CPEOM est l'héritier du CINC dissous dans une tentative maladroite d'extirper les racines du mal *Rainbow Warrior.* Des circonstances tragiques — la noyade de quatre militaires du contingent le 24 février 1994 — ont dévoilé que le CPEOM comprenait un certain nombre d'appelés, la grande presse ayant même cité le chiffre de 380 pour l'ensemble des services secrets français. Ces

appelés pourraient notamment être des scientifiques du contingent, des hommes chargés du soutien de la base de Cercottes — formés il n'y a pas si longtemps encore par un régiment parachutiste encaserné dans l'est de la France — ou encore des gens choisis sur dossier, entraînés à la guerre clandestine et rendus à la vie civile où ils entretiendraient une forme non précisée de disponibilité. Cette dernière hypothèse est loin d'être farfelue : la presse ouverte s'est fait l'écho, à la fin de l'année 1997, d'une volonté affichée de la part du Directeur Général visant à resserrer les liens avec les associations d'anciens. Mais la raison d'être du CPEOM est avant tout d'entraîner les nageurs de combat du Service Action. Au-delà de ce que cette qualification permet en matière d'infiltration sous-marine, le simple fait que le stage de formation puisse être considéré comme le plus exigeant et le plus éprouvant de tous ceux organisés par les forces armées françaises permet de disposer d'hommes ayant prouvé leur endurance et leur stabilité émotionnelle.

Parmi les attributions « temps de paix » du Service Action figure en bonne place le montage d'opérations destinées à tester la sécurité des centrales nucléaires d'EDF. Ce fut par exemple le cas dans la nuit du 28 au 29 octobre 1987 au cours de laquelle des « saboteurs » réussirent à pénétrer à l'intérieur du périmètre clôturé protégeant la centrale du Bugey et ce, de la manière ainsi relatée dans un rapport interne d'EDF publié dans les pages du *Canard Enchaîné* en date du 25 avril 1990 : « Les agents de la DGSE sont passés par-dessus la clôture de ZS, non instrumentée, ils n'ont pas été repérés. Ensuite, apparemment avec une échelle articulée, ils sont passés par-dessus la clôture électrifiée qui entoure le réfrigérant atmosphérique de la tranche 5 et ont posé deux emballages sensés contenir des charges explosives, puis se sont retirés sans s'approcher des clôtures de ZP instrumentées. Ils ont alors installé à l'extérieur du site un lance-roquette en s'appuyant sur la clôture de ZS. Le lance-rocket visait le bâtiment combustible de la tranche 5. » Du reste, la DGSE n'est pas l'unique organisme à être impliqué dans ce genre de test et les centrales ne sont pas les seuls objectifs visés : le (ou les) rédacteur(s) se cachant sous le pseudonyme Patrick du Morne-Vert révèle(nt) en effet dans l'ouvrage *Mission Oxygène* que des simulations d'attaque ayant pour objectif certaines installations de réparation des sous-marins nucléaires ont également été menées à Brest. Nombreux ont été ceux qui ont tenté de relativiser la portée de ces actions en soulignant que la sécurité des centrales reposait avant tout sur un dispositif allégé type « temps de paix » susceptible d'être très rapidement renforcé en cas de crise. C'est sans doute oublier un peu vite que les terroristes n'établissent, eux, aucune distinction de ce genre et que le support logistique dont ils bénéficient de la

part de certains Etats met entre leurs mains des armements de plus en plus sophistiqués. Cela n'est du reste même pas indispensable : un lance-missiles antichar est efficace à 2 kilomètres, tandis qu'un simple lance-roquettes analogue à celui évoqué dans l'attaque de la centrale du Bugey porte à 500 mètres. Or, la multiplication des conflits autour de la planète permet de se procurer assez facilement l'un comme l'autre.

Le Centre Parachutiste d'Instruction Spécialisée (CPIS) installé à Perpignan — après avoir été semble-t-il encaserné à Margival dans les locaux laissé vacants suite à la dissolution du Centre d'Entraînement Commando —, a été créé pour fournir un réservoir de cadres entraînés à la guerre clandestine. On ne sait pas grand chose du CPIS, tout juste peut-on imaginer le degré d'entraînement des hommes qui la composent. Espérons cependant que leur formation ne soit pas orientée de manière outrancière vers les méthodes utilisées par les commandos militaires, précipitant ainsi une sorte de confusion bien française entre la guerre spéciale et les opérations clandestines. Enfin, le Centre Parachutiste d'Entraînement Spécialisé (CPES), installé à Cercottes dans la banlieue d'Orléans et héritier de l'ancien Centre d'Entraînement des Réservistes Parachutistes (CERP), constitue un terrain d'exercice où les futurs agents du Service Action viennent acquérir et perfectionner leurs aptitudes au maniement des explosifs, au crochetage des serrures les plus rétives ou aux finesses du combat à main nue.

Installé à l'écart sur la Base Aérienne 105 « Commandant Viot » (Evreux) abritant également des unités telles que l'EE 51 « Aubrac » (DC-8 SARIGUE) ou encore le GA 59 Astarté (transmissions stratégiques), le Groupe Aérien Mixte 56 « Vaucluse » est équipé de C-160F Transall, de DCH-6 Twin-Otter et d'hélicoptères AS-532UL Cougar. Sa mission est d'assurer le soutien aéromobile des opérations menées par le Service Action. Là aussi, la règle de base est la discrétion, tout juste peut-on donc imaginer que les équipages appartenant à l'unité sont particulièrement entraînés à l'utilisation des JVN, à la navigation nocturne, au vol basse altitude et à l'atterrissage de nuit sur terrain « sommairement préparé ».

Revenons maintenant à l'organisation de la DGSE proprement dite. Claude Silberzahn précisa dans son ouvrage : « Rien ne sera changé dans la structure de la Direction Technique, où les problèmes qui se posent ne sont pas d'organisation mais de moyens : elle absorbera d'ailleurs avec bonheur une spectaculaire montée en puissance. » Donc, si l'on accorde foi aux écrits de l'ancien patron de la Piscine et si l'on se réfère à l'organigramme publié par Jean Guisnel et Bernard Violet, on peut considérer que les activités de la Direction Technique concernent avant tout la recherche technologique, les activités SIGINT, les transmissions et l'informatique. Quant à la « montée en puissance » évoquée par le préfet

Silberzahn, le député Jacques Peyrat la présenta en ces termes au cours d'une séance à l'Assemblée Nationale au mois d'octobre 1987 : « En 1988, les principales opérations concerneront : la construction d'un nouveau bâtiment lié au plan de développement des écoutes, la construction d'un centre en métropole et d'un centre hors métropole, l'extension d'un centre hors territoire métropolitain, des travaux de sécurité sur les centres et stations extérieurs. Par ailleurs, l'effort de modernisation des matériels se poursuivra sur l'informatique, l'automatisation du recueil du renseignement de source technique, la modernisation des moyens de transmission et la protection des infrastructures. »

L'effort d'équipement en outils informatiques est principalement orienté vers l'augmentation de la puissance de calcul afin d'améliorer les performances cryptologiques mais concerne également les méthodes de traitement automatisé de flux d'informations sans cesse plus volumineux. C'est en particulier ce qui a poussé la DGSE à développer, initialement en collaboration avec Thomson-CSF, un logiciel dénommé TAIGA (Traitement Automatique de l'Information Géopolitique d'Actualité) bâti autour d'un moteur d'indexation, capable de réaliser des analyses sémantiques ainsi que de fusionner plusieurs sources. Une trentaine d'exemplaires de TAIGA seraient en service non seulement à la DGSE mais aussi à la DRM, à la DGA ainsi que dans quelques entreprise parapubliques d'envergure nationale. Le scientifique à l'origine du projet TAIGA en a depuis mis au point une version évoluée dénommée NOEMIC ainsi présentée par la lettre d'information *Le Monde du Renseignement :* « Celui-ci est spécialisé dans la collecte et la fusion de sources multiples (comme des fils d'agences de presse), puis le filtrage très fin des informations dans des dossiers spécialisés. Ceux-ci sont ensuite traités par un analyste qui peut rédiger ses synthèses sans perdre de temps à trier l'information pertinente. La force de NOEMIC réside cependant dans les 8000 entrées de ses lexiques sémantiques spécialisés en géopolitique et stratégie, tels qu'ils ont été élaborés depuis plus de dix ans par Christian Krumeich autour d'un langage pivot basé sur des concepts et des associations d'idées. » Bien entendu, rien ne dit que NOEMIC ait été implanté sur les ordinateurs de la DGSE; il n'en reste pas moins que ces quelques lignes éclairent le fonctionnement d'un tel progiciel et en révèlent les possibilités au service d'applications toujours plus diversifiées : ainsi, la même publication rapporte qu'un programme analogue appliqué au domaine de l'alimentation aurait permis de prévoir l'imminence de la crise dite « de la vache folle ».

Il ne faut pas être grand clerc pour imaginer les fonctions dévolues à la Direction Administrative et Financière. Celle-ci gère les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que les

fonds spéciaux attribués au coup par coup par les services du premier ministre. Elle est en charge de la négociation des marchés d'équipement et suit la carrière des personnels appartenant à la Piscine. La pratique des « fonds spéciaux » est pour un service secret une nécessité incontournable garante d'une confidentialité de bon aloi ; elle est efficace si elle ne donne pas lieu en contrepartie à une vérification tatillonne des dépenses effectuées. Le préfet Silberzahn rapporte ainsi l'anecdote suivante : « A *contrario,* on ne saurait multiplier les précautions sans nuire rapidement aux avantages que doit précisément offrir ce mode de financement. Je me souviens de cet agent prétendant qu'il avait perdu la trace d'un terroriste à Beyrouth pour avoir trop attendu le ticket de caisse du serveur : depuis quelque temps, la Centrale était devenue plus exigeante pour les pièces justificatives de dépense... » Souhaitons ardemment que cette historiette quelque peu courtelinesque ne soit que la pure invention d'un espion d'origine marseillaise trop porté sur la galéjade...

Ce que le préfet Silberzahn passe, presque, sous silence...

Il est cependant trois domaines que l'ancien Directeur Général de la Sécurité Extérieure n'aborda pas dans son exposé préliminaire présentant les structures de la DGSE : la sécurité, le contre-espionnage extérieur et les activités ROEM.

Les risques de pénétration font trembler de par le monde tous les dirigeants de services secrets et c'est la tâche des responsables de la sécurité que de s'assurer qu'une « taupe » ne puisse s'infiltrer dans les délicats rouages des organismes de renseignement. Les conséquences résultant de l'activité d'un agent double œuvrant au sein même de ces organismes peuvent en effet avoir une portée incalculable et l'affaire Aldrich Ames en administra une preuve flagrante. Traditionnellement, le service de sécurité de la Piscine est coiffé par un colonel de la Gendarmerie et ses attributions le consacrent comme un des personnages les plus puissants de la maison : l'imagerie d'Epinal n'en fait-elle pas celui qui sait tout des petits travers et des vices cachés de ceux à qui échoit l'honneur de travailler boulevard Mortier ? Afin d'éviter autant que faire se peut qu'une éventuelle « chasse aux sorcières » ne soit contrecarrée par une hiérarchie éventuellement complice, le service en question a été directement rattaché au « patron » de la Piscine. Si l'on en croit Jean Guisnel et Bernard Violet, le limogeage d'un responsable de la sécurité est chose ardue et semble devoir obligatoirement, pour être mené à bien, s'entourer d'un certain nombre de manœuvres occultes souvent peu recommandables destinées à en justifier le principe.

Il est difficile de s'étendre sur les activités de contre-espionnage extérieur : elles sont intrinsèquement les plus secrètes et cela est

compréhensible puisqu'il s'agit en l'occurrence de s'attaquer aux services de renseignement adverses sur leur propre terrain ou sur le territoire d'un Etat tiers. Bref, on ne sait pour ainsi dire rien — ou pas grand chose — des opérations relatives à ce domaine. En fait, la seule affaire dont l'analyse permettrait d'en dire un peu plus est bien entendu le cas *Farewell*. Seulement voilà : la source fut, en l'occurrence, manipulée par la DST...

Evoquer le Groupement de Contrôles Radioélectriques (GCR) est presque tout aussi difficile et les informations à ce sujet sont rares et fragmentaires. On touche là à un tabou français qui semble ne pas être propre aux organismes de renseignement contrôlés par l'échelon gouvernemental puisque les forces armées sacrifient en l'occurrence au même culte du secret un peu tatillon. Par exemple et s'agissant de l'Armée de Terre, des unités telles que le 44e ou le 54e RT sont quasiment inabordables pour un journaliste. Le secret est à ce point opaque qu'un auteur a même — un peu vite — cru juste de prétendre que le GCR était rattaché à la DST sous prétexte que celle-ci entretenait par ailleurs un centre d'interception radio. Il apparaît au contraire que le GCR est le plus officiellement du monde rentré dans le giron du SDECE en 1973, rattachement autoritaire qui aurait notamment entraîné deux suicides. Seule l'affaire camarguaise a permis de lever un coin du voile et, les révélations aidant, il a alors été possible de dresser une carte — même si l'on ne peut lui donner d'autre valeur qu'indicative — des installations d'interception radio de la DGSE. Ainsi, le GCR contrôlerait des centres en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger. Si ces localisations permettent de quadriller l'Afrique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud, le dispositif d'interception radioélectrique français semble en revanche superbement ignorer les pays de l'Est ainsi que le sud-est asiatique.